

# Compte rendu de la réunion du 9 avril 2021

## Qui s'est déroulée à Huis Clos

Le 9 avril 2021, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle des Fêtes de la commune sous la présidence de Cyril TRINQUET, Maire.

**Étaient présents :** M. Cyril TRINQUET, M. Armand TARTRAT, M. Jean SARCINELLA, M. Bruno CAMUZAT, M. Julien CAMUZAT, Mme Joëlle PASTANT, M. Olivier LAVALT, Mme Catherine QUERIN, Mme Marie-France JUDAS, M. Marc SERGENT

**Secrétaire de séance :** Madame Joëlle PASTANT

### **1. Délibération approuvant le projet de restauration de l'Eglise et son plan de financement**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le projet de restauration de l'église et après avoir étudié le plan de financement présentés par M. Le Maire :

- Approuve à l'unanimité le plan de financement et autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), de la Communauté de Communes Tannay-Brinon-Corbigny (CC TBC).

FINANCEMENT	MONTANT	% DU MONTANT
<i>DETR</i>	132 560 €	40,00%
<i>CC TBC</i>	33 140 €	10,00%
<i>Emprunt</i>	120 000 €	50,00%
<i>Réserves</i>	45 700 €	
<i>Total HT</i>	<b>331 400 €</b>	<b>100,00%</b>

- Autorise le Maire à démarcher les Banques dans le but d'obtenir un emprunt.
- Autorise la majoration de l'autofinancement si le restant à charge du demandeur est supérieur après programmation.

### **2. Délibération approuvant le projet de réhabilitation du Presbytère et de sa dépendance, la création d'un gîte de groupes et le plan de financement**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le projet de réhabilitation du Presbytère, de sa dépendance et la création d'un gîte de groupes et après avoir étudié le plan de financement exposé par Monsieur Le Maire :

- Approuve à l'unanimité le plan de financement et autorise Monsieur Le Maire à solliciter des subventions dans le cadre du programme LEADER, auprès du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire), auprès du contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et auprès de la Région (Tourisme).

FINANCEMENT	MONTANT	% DU MONTANT
<i>LEADER</i>	200 000 €	36,31%
<i>Département</i>	39 657 €	7,20%
<i>Région Tourisme</i>	99 968 €	18,15%
<i>Emprunt</i>	200 000 €	38,34%
<i>Réserves</i>	11 164 €	
<i>Total HT</i>	<b>550 789 €</b>	<b>100,00%</b>

- Autorise l'autofinancement à appeler des fonds européens FEADER
- Autorise le Maire à démarcher les banques dans le but d'obtenir un emprunt.
- Autorise la majoration de l'autofinancement si le restant à charge du demandeur est supérieur après programmation.

### **3. Délibération permettant la tenue d'un marché de producteur sur la place**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le projet de création d'un marché de producteurs locaux dans la commune, autorise la tenue d'un marché hebdomadaire sur la place du village. Un arrêté municipal sera pris pour entériner cette décision.

Levée de séance : 21 h 30